

24 Temmuz
Basın Bayramı

24 Temmuz
abolition

23



1

La répression sur la presse turque s'est tellement intensifiée depuis le 12 Mars 1971 que la Section Eskişehir du Syndicat des Journalistes Turcs et l'Association des Journalistes ont senti le besoin d'exprimer leurs préoccupations sur la liberté de la presse dans une déclaration rendue public le 24 juillet 1971 ^{à l'occasion} ~~en raison~~ du 64^e anniversaire de l'abolition de la censure. Dans cette déclaration les deux organisations avançaient que les journalistes turcs ~~se~~ étaient dépourvus de la liberté; que les hommes étaient ~~portés~~ mis dans des prisons à cause de leurs écrits et de leurs paroles. Ils ajoutaient qu'avec les ~~cha~~ modifications apportées à la Constitution de 1961 par le régime instauré à la suite du 12 Mars 1971 la liberté de presse ~~se~~ était réprimée et qu'ils souhaitaient la réalisation des conditions vraiment démocratiques dans le plus court délai. La déclaration mettait l'accent sur la répression économique



des pouvoirs d'argent. En voici un extrait:
" Il y a 64 ans, les premiers pas vers la presse libre ~~sont~~ étaient faits avec l'abolition de la censure dans la presse en Turquie. Mais aujourd'hui, la presse turque se trouve face au danger de perdre les libertés qu'elle avait gagnées il y a 64 ans sous la menace de la répression économique. Le journaliste qui devrait écrire ce qu'il désire dans le cadre des lois ne peut pas écrire dans le ~~la~~ parallèle de l'orientation des intérêts du peuple et des ^{désirs des} milieux du capital à cause de l'embargo économique ~~qui~~ appelé publicité.

" Ceux qui travaillent dans la presse turque ne peuvent ~~pas~~ ^{aujourd'hui} fêter les libertés qu'ils ont eues il y a 64 ans. La presse dans tous ses aspects ~~est~~ se trouve en proie aux milieux du capital et le chômage a commencé à menacer les travailleurs très sérieusement ". (6)

(Revue hebdomadaire TOPLUM n° 17. 28 juillet 72)

D'autre part Beyhan Cenkci, président de l'ASSOCIATION DES JOURNALISTES A

domaines

ANKARA a qualifié la censure comme "d'arme de ceux qui ne croient pas à la démocratie et de ceux qui ont peur du peuple" et il a ajouté que c'était inimaginable de penser laisser les travailleurs intellectuels se pourrir dans les cachots.

~~TURKISH~~ En effet M. Armand Gaspard de l'INTERNATIONAL PRESS INSTITUTE avait révélé les mêmes problèmes dans son article qu'il a écrit après avoir fait une étude sur la ~~pa~~ situation de la presse turque. M. Armand Gaspard ^{qui} a été en Turquie entre les dates 22 juillet + 2 Août 1971 a insisté, ~~sur~~ aussi, sur "les difficultés politiques et économiques importantes que la presse turque a connues depuis le printemps 1971". "les difficultés", écrit-il, peuvent être présentées en trois points essentiels :

- 1 - les conséquences du régime de l'état de siège instauré le 26 Avril 1971.
 - 2 - Modifications apportées à la constitution restreignant les ~~po~~ libertés de communication.
 - 3 - ~~La menace~~ de l'augmentation du prix du papier menaçant les journaux.
- Entre autres il donne un exemple très



significatif du contrôle (voire censure)
concernant la Radio-Télévision Turc (TRT) :
les ~~information~~ émissions d'information
ne passent qu'après être consultées (contrôlées)
par ~~un~~ colonnel.

C'est cette situation de répression
menée par le régime d'exception qui a
poussé les organisations de presse (Syndicats,
associations...) à entreprendre une lutte
plus intense dans ces derniers jours pour
la démocratie et la liberté. Ci-dessous
vous trouverez en grandes lignes une
aperçu de ces actions et la réaction
des responsables militaires et gouvernemen-
taux.

Une grande partie des organisations
de presse ont rendu public leurs réflexions
sur les problèmes de la presse et de la liberté
de la presse en Turquie accompagnées de
leurs exigences et de leurs revendications à
l'occasion du 64^e anniversaire de l'abolition
de la censure.

Le 23 juillet 1972 le Bureau de Conseil
du ~~Syndicat~~ SYNDICAT DES JOURNALISTES EN TURQUIE
a exprimé son inquiétude sur l'état pour



l'avenir de la liberté de presse étant donné que leurs propositions concernant la possession de publicité et d'annonces privées n'ont pas été réalisées par des responsables". Leur déclaration ~~seule~~ ~~d'autre part~~ insiste d'autre part sur l'amnistie de presse "indispensable dans le plus bref délai" et sur le ~~retraitement~~ l'amendement ~~de~~ argent à la place de l'amendement de prison en délits de presse. Enfin ils réaffirment qu'ils sont vivement contre toute sorte de restriction ~~tous ceux~~ qui touche la liberté de presse en faisant allusion à leur préoccupation au sujet de nouvelles modifications prévues de la Constitution. (le quotidien CUMHURİYET - le 23 juillet 1972).

Le 24 juillet 1972 c'est la déclaration de la section d'Istanbul du SYNDICAT DES JOURNALISTES EN TURQUIE qui paraît. Cette déclaration commence par dire que la presse turque commémore de 64^e anniversaire de l'abolition de la censure dans des conditions d'exception et trace la situation générale de la presse turque:



plusieurs écrivains et journalistes ont été contraints de "se taire" pour des raisons ~~cont~~ mettant en cause la liberté d'expression, les modifications ~~de la~~ apportées à la Constitution de 1961 restreignent la liberté de presse et mettent les journalistes sous la menace des "conceptions souples", il est significatif qu'onⁿ insiste^{qu'on} sous une "amnistie" sans prendre en considération la réalisation^{radicale} et la sauvegarde ~~radicales~~ de la liberté d'expression et de presse. (le quotidien CUMHURİYET - le 24 juillet 1972)

Le 25 juillet 1972, tandis que ÖZDEN ALPAĞ, président de la section d'Izmir du SYNDICAT DES JOURNALISTES EN TURQUIE déclarait que "malgré l'abolition de la censure les journalistes n'ont pas pu sortir des couloirs de tribunaux et des ~~pas~~ cachots.", le premier ministre FERİT MELEN disait qu'il existe en Turquie une liberté de presse ~~pas~~ complète. Ce même jour une autre déclaration est publiée. C'est celle de FAİK TÜRÜN, le commandant de l'Etat de Siège d'Istanbul, qui mettait en



évidence le contrôle exercé sur la presse :

"La presse a été laissée parfaitement libre dans le cadre de la Loi de Presse et de la déclaration n° 3 de notre commandement concernant la presse.



TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV
ARŞIVI